



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ensemble relevons le défi !

Ce document contient la transcription textuelle d'une vidéo du MOOC UVED « Objectifs de développement durable ». Ce n'est donc pas un cours écrit au sens propre du terme ; le choix des mots, l'articulation des idées et l'absence de chapitrage sont propres à l'intervention orale de l'auteur.

Interactions entre ODD : illustration avec l'ODD 12 sur la production et la consommation responsables

Yacine Badiane Ndour,
Maître de recherche à l'ISRA

L'Objectif 12 des ODD, c'est-à-dire des Objectifs de Développement Durable proposés par l'Assemblée générale des Nations-Unies, vise à instaurer des modes de consommation et de production durables. Nous allons voir les interactions que peuvent avoir ces ODD avec les autres Objectifs de Développement Durable en s'appuyant sur trois de ces cibles, qui sont : les cibles 12.2, 12.3 et 12.4 et en vous donnant quelques exemples concrets. Ces trois cibles prônent une gestion durable et une utilisation rationnelle des ressources naturelles, une réduction du volume de déchets alimentaires par habitant et des pertes de produits alimentaires, et une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques des déchets.

Pour produire des aliments, nous utilisons des ressources naturelles, de l'énergie, et nous générons également des déchets tout au long du processus. Ce processus, qui va de la culture ou de l'élevage à la transformation industrielle et au supermarché, impacte fortement la qualité de notre environnement. Nous allons vous voir quelques exemples. Par exemple, les besoins en eau pour un kilogramme d'aliments produits, varie de 700 litres pour un kilo de pommes à 19 500 pour produire un kilo de viande de bœuf.

Un tiers de la production alimentaire destinée à la consommation humaine est perdu ou gaspillé, soit 1,3 milliard de tonnes par an selon une étude faite par la FAO en 2013. Cette production alimentaire perdue augmente inutilement l'impact de l'agriculture affectant nos ressources naturelles, c'est-à-dire les sols, les réserves en eau, la biodiversité et le climat. Les émissions liées à ces pertes sont estimées à 3,7 gigatonnes de CO₂ par an, soit le troisième pays émetteur de gaz à effet de serre après les États-Unis et la Chine.

En 2007, la capacité de la Terre à se régénérer a été évaluée à 11,9 milliards d'hectares globaux alors que l'empreinte écologique de l'activité humaine s'élevait à 18 milliards d'hectares globaux. C'est quoi, l'empreinte écologique ? L'empreinte écologique d'une population humaine mesure la surface nécessaire pour produire les ressources et pour absorber les déchets qu'elle produit. Cela montre que le rythme d'exploitation des ressources est moins important pour assurer une pérennité du stock de capital naturel de la planète. Alors que la population mondiale atteindra 9,5 milliards d'habitants avec une demande alimentaire plus importante en 2050, les projections estiment une augmentation de la demande alimentaire de 35%. L'Objectif de Développement Durable 12 que nous allons aborder reconnaît le rôle essentiel et transversal de la consommation et de la production dans le développement durable. Il présente une opportunité de générer des synergies avec les autres ODD. C'est ce que nous allons voir à travers quelques exemples.

Le premier exemple que nous allons voir concerne la gestion des sols cultivés et ses liens avec les changements climatiques, c'est-à-dire l'ODD 13, tant en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre que l'adaptation des systèmes de production. L'agriculture représente en même temps une source d'émissions de gaz à effet de serre, mais également un puits, car il permet de stocker du carbone. Par exemple, l'initiative "4 pour 1000" lancée par la France lors de la COP21 a pour but principal d'améliorer la séquestration du carbone dans les sols. Il s'agit donc d'une synergie entre la protection des sols et du climat. L'initiative prend en compte également la sécurité alimentaire des populations, contribue à l'Objectif de Développement Durable 2 et la protection de la biodiversité, l'ODD 15 et 14. Elle contribue aussi à rendre la gestion et l'utilisation rationnelle des terres agricoles plus cohérentes avec l'objectif de réduction de la pauvreté, l'Objectif 1, lequel vise notamment à maintenir l'accès des plus pauvres aux ressources économiques et au contrôle des terres. Enfin, la réalisation de cette initiative nécessite des institutions capables de fournir le cadre nécessaire à travers l'Objectif 16 et dépend du partenariat pour le développement durable.

L'Objectif 12 vise également à faire réfléchir les consommateurs sur leur rapport avec les objets utilisés, les déchets générés et leur impact sur la planète. Les ordures ménagères, par exemple, devraient être considérées comme des ressources et non des déchets. Des pratiques liées à l'économie circulaire du compostage à la méthanisation valorisent le potentiel agricole ou énergétique de ces ordures. L'utilisation du compost issu de ces déchets permet d'améliorer la teneur en matière organique des sols cultivés et de contribuer au stockage du carbone, donc à l'action climatique. Elle permet d'améliorer la fertilité des sols, donc de

réduire l'usage des engrais tout en augmentant la productivité, la sécurité alimentaire et la santé des populations. Elle permettra également d'améliorer la biodiversité, donc la préservation des écosystèmes et la qualité des ressources en eau. Pour les ressources en eau, l'ODD 6, nous savons que l'agriculture est un grand utilisateur d'eau douce, ce qui pose un défi au prélèvement et l'approvisionnement durable des eaux, c'est-à-dire à l'Objectif 6.4, mais la consommation durable et la réduction des déchets permettra de réduire la surexploitation des ressources en eau et d'améliorer la qualité des eaux de par la réduction de la pollution.

La consommation responsable déclenche une production responsable et minimise les déchets, minimisant ainsi la quantité d'énergie associée à la gestion de ces derniers. Elle encourage à utiliser les ressources naturelles et l'énergie de manière efficace et à mettre en place des infrastructures durables , ce qui permettra d'assurer à tous l'accès aux services de base, à des emplois verts et à une meilleure qualité de vie.